

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un ensemble de devis, contrats et conventions relatifs à la mise en place de la programmation culturelle de Hautes Terres Communauté pour la saison 2025/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant que Hautes Terres Communauté met en place une programmation culturelle saisonnière à l'échelle de l'ensemble de son territoire ;

Considérant que Hautes Terres Communauté est l'organisateur ;

Considérant que pour la mise en œuvre de sa programmation culturelle, il est nécessaire que Hautes Terres Communauté sollicite des compagnies, des artistes, des partenaires et autres intervenants extérieurs ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités d'accueil, les conditions techniques et les conditions financières ;

Considérant que les crédits nécessaires, relatifs à la mise en œuvre de cette programmation culturelle sont inscrits au budget primitif 2025 ;

DECIDE

Article 1 : De signer tous les devis, contrats et conventions relatifs à la mise en place de la programmation culturelle de Hautes Terres Communauté pour la saison 2025/2026 ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

